

5.3 Développer l'usage du numérique à l'École

L'ESSENTIEL

- Lancé en novembre 2010, le plan de développement des usages du numérique favorise la production et l'utilisation de ressources pédagogiques numériques.
- Il offre aux écoles, collèges et lycées un « chèque ressources numériques ».
- Il vise aussi à proposer aux enseignants des ressources gratuites, accessibles en ligne (Éduscol et portails disciplinaires).
- Il favorise des usages collaboratifs entre enseignants, entre élèves et les relations entre l'institution et les parents.

➤ Les premiers pas du plan numérique

Mobiliser les académies pour la définition de leur projet numérique

Dans le cadre du **plan de développement des usages du numérique**, le ministère a lancé un premier appel à projet : les académies sont incitées à proposer, en partenariat avec les collectivités locales, des plans académiques globaux de développement des usages pédagogiques du numérique dans les écoles, collèges et lycées, prenant en compte le contexte local et les besoins identifiés par la communauté éducative.

Un « chèque ressources numériques » pour les écoles et les établissements

D'ici à trois ans, toutes les académies devront avoir mis en place leur projet. Le ministère leur attribue un « **chèque ressources numériques** » qui permet aux écoles et aux établissements d'acquérir des ressources pédagogiques numériques.

Les académies retenues (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, La Réunion, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Reims, Rouen, Toulouse, Versailles) pour cette **première année** utilisent ces chèques ressources à partir d'un **catalogue national en ligne**. Il recense l'offre éditoriale des ressources numériques pédagogiques et couvre tous les champs ainsi que tous les niveaux scolaires. Ce sont les écoles et les établissements qui choisissent leurs ressources.

De nouveaux espaces numériques de travail (ENT)

L'ouverture des services numériques à destination des élèves, des parents et des enseignants va se poursuivre, avec la **généralisation des espaces numériques de travail (ENT)**. Plus des 2/3 des académies ont aujourd'hui un projet de généralisation d'ENT. Avec la mise en place du plan numérique, cette dynamique s'amplifie.

Dès la rentrée 2011, tous les établissements scolaires proposeront **un cahier de texte numérique** pour chaque classe permettant aux élèves, enseignants et parents d'y accéder via internet. Plus de 3 200 établissements disposeront d'un ENT, ce qui représente plus de cinq millions de comptes utilisateurs.

Des référents dans chaque établissement

La nomination de référents pour les usages pédagogiques numériques dans tous les établissements contribuera à soutenir la dynamique du projet d'établissement. Les référents assureront également, au niveau local, la formation des enseignants aux usages pédagogiques du numérique.

➤ Former les élèves aux évolutions et aux nouvelles exigences du web

La révision du B2i

Le brevet informatique et internet (B2i), dont l'objectif est d'aborder de manière transversale les questions liées à la maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication, a été remanié pour la rentrée 2011. Le référentiel des compétences et connaissances attendues a en effet subi quelques modifications afin de mieux prendre en compte les pratiques numériques des élèves et afin de mieux accompagner leur formation civique. Il s'agit, en particulier, de s'assurer de la maîtrise progressive d'un comportement responsable dans l'usage du numérique.

Un portail internet responsable

Le développement des usages de l'internet, et notamment des réseaux sociaux chez les jeunes, impose aujourd'hui de **renforcer l'information, la sensibilisation et l'éducation à une utilisation responsable**. Avec la rénovation du brevet informatique internet (B2i), un portail spécifique est mis en place à la rentrée 2011. Il met à disposition des élèves et du corps enseignant des informations et des ressources pédagogiques sur la protection des mineurs, la protection de la vie privée et des données personnelles, et sur le respect des droits des créateurs.

➤ De nouvelles ressources pour les enseignants

Le nouvel Éduscol : un site d'information et de partage de ressources

À la rentrée 2011, le ministère lance un nouveau portail internet en fusionnant le site d'information Éduscol et le site de référence pour enseigner avec le numérique, Éducnet. Enrichi, le nouvel Éduscol accompagne les enseignants dans leurs activités, en leur proposant des ressources produites par le ministère ou développées dans les académies et les établissements. Sur l'année scolaire 2010-2011, les deux sites Éduscol et Éducnet ont enregistré plus de **18 millions de connexions**.

Naissance de portails disciplinaires

À la rentrée 2011, des portails de référence par discipline complètent les ressources proposées sur Éduscol. Les trois premiers concernent :

- l'histoire-géographie et l'éducation civique ;
- les sciences de la vie et de la Terre ;
- les enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts).